

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sommaire

RMS/Avril 1996

	Pages
Editorial	
DMF : interroger mais aussi soutenir	3
Entretien	
Avec le conseiller fédéral Adolf Ogi	6
Instruction	
Les menaces qui pèsent sur notre armée de milice	
Div A. Roulier	13
L'« instruction 95 », chances et faiblesses	16
La div camp 2, après une année d'Armée 95	19
La br bl 1, après une année d'existence	22
Information	
Informers la société civile !	
Lt col J.-J. Herren	25
L'officier « Information »	
Maj P.-A. Campiche	27
RMS-Défense Vaud	I-IV
Technique de combat	
Nouvelle technique de tir de combat	
Cap A. Baeriswyl	29
Analyse	
La guerre de l'eau (1)	
Col P. G. Altermath	34
Histoire	
Florence, la vengeance d'Hitler !	
Adj sof V. Quartier	38
Compte rendu	
L'expansionnisme soviétique	
Col H. de Weck	43
Géopolitique, petite revue bibliographique	
Cap G. Testaz	46
Revue des revues	
F. Masson	49

**DMF : interroger
mais aussi soutenir**

Cette chronique du conseiller national Jacques-Simon Eggly, parue dans le *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* le 6 février 1996, garde tout son intérêt deux mois et demi plus tard, dans la mesure elle met en évidence des constantes de notre politique nationale. D'autre part, cette lucide prise de position, devenue une sorte d'introduction à l'entretien que le chef du DMF nous a accordé, doit apparaître comme une formulation de la déontologie de la *Revue militaire suisse*.

En politique, il ne faut pas jouer les autruches et refuser de voir ce qui ne va pas. Mais il faut également savoir ramer à contre-courant, réagir aux réactions excessives qui visent à l'exploitation politique des incidents révélés, sans esprit d'équité envers l'essentiel. Nous pensons ici, évidemment, à l'affaire Nyffenegger, qui secoue le Département militaire, qui excite la presse et qui perturbe les milieux politiques. On a vu des socialistes se précipiter avec gourmandise sur l'affaire, et même évoquer la création d'une commission parlementaire d'enquête, soit une procédure exceptionnelle hors de proportion. La presse, suivant à la fois sa logique du devoir d'information et son auto-allumage naturel, penche vers les dramatisations. Il y a donc bien lieu de remettre les faits et les analyses à leur juste place, dans les perspectives adéquates.

Jusqu'à preuve du contraire, il s'agit de détournement d'argent, par un officier, semble-t-il, médiocre

et à l'éthique élastique. Un malaise supplémentaire vient de ce que les agissements délictueux se seraient inscrits dans le cadre d'une grande manifestation patriotique marquant le cinquantième anniversaire de la Mobilisation. Des choses de ce genre arrivent parfois lors d'occasions encore plus gênantes : par exemple dans le cadre d'actions humanitaires. C'est toujours très choquant. Toutefois, il n'y a aucune raison, a priori, pour que le blâme s'étende à l'institution et à l'ensemble de son action. Or, c'est, précisément, l'amalgame auquel ne résistent pas ceux qui n'ont guère d'attachement, quoi qu'ils en disent, à l'institution visée. Ici, on l'a compris, il s'agit du Département militaire fédéral et de la défense nationale.

Oh, certes, des questions se posent, sur lesquelles il est indispensable que les parlementaires aient des réponses claires. Comment le colonel Nyffenegger a-t-il pu continuer sa carrière et se voir confier une respon-